



Table des matières

1. Crise sanitaire.....	1
2. Autonomie.....	3
3. Santé.....	3
4. Protection de l'enfance	4
5. Logement	4
6. Autre.....	5

1. Crise sanitaire

→ Un nouveau dossier de la DREES montre les fortes inégalités face à l'épidémie de Covid-19

Il fallait le rappeler : **nous ne sommes pas tous égaux face au coronavirus**. C'est ce qu'explique à nouveau la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des solidarités et de la santé dans une synthèse des travaux à ce sujet.

Ce phénomène, explique le dossier, résulte de trois facteurs, souvent cumulatifs :

- **les inégalités face au risque d'exposition** (par exemple, lorsque leur activité était maintenue, la quasi-totalité des ouvriers et les trois quarts des employés ont été contraints de travailler en dehors de chez eux ; par contraste, c'était seulement le cas d'un tiers des cadres) ;
- **la vulnérabilité différenciée face à la maladie** (les personnes appartenant au cinquième de la population ayant les revenus les plus faibles ont, toutes choses égales par ailleurs, une fois et demie plus de risques de développer une forme grave de la maladie que les personnes appartenant au cinquième de population ayant les revenus les plus élevés, du fait de pathologies préexistantes) ;
- et **les différences de prise en charge** (inégalités dans l'accès aux soins).

De fait, le débat public a rapidement mis en exergue que les inégalités face au Covid-19 sont socialement très marquées. De surcroît, le dossier rappelle, à juste titre, qu'« aux inégalités de santé face à la pandémie sont venues s'ajouter un deuxième phénomène, tout aussi frappant : **les inégalités sociales face au confinement** ». C'est ce qu'elle appelle la « **double peine** ». Pour le prouver, la DREES nous livre un panorama intéressant des multiples inégalités en termes de continuité de la prise en charges des problèmes de santé et de l'accompagnement social, de santé mentale, de sécurité matérielle et physique, d'accès au numérique et de réussite éducative. Finalement, les différents facteurs de risques et leurs interactions sont autant de points de vigilance qui méritent des réponses en termes de politiques publiques.

Référence : Dossier coordonné par Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak et Sylvie Rey (DREES), 2020, « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives », Les Dossiers de la DREES, n°62, DREES, juillet.

→ Crise sanitaire : la Fédération des sapeurs-pompiers critique la gestion des ARS

Dans un rapport destiné au ministère de l'Intérieur, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) dénonce vigoureusement le fait que, selon elle, la gestion de la crise sanitaire ait été pilotée quasi exclusivement par le Ministère de la santé et les ARS. Or, « rien dans [leur] organisation



et [leur] culture ne le[s] prédisposai[ent] à assurer efficacement ce rôle » jugent-ils, en dénonçant une préoccupation comptable et budgétaire. Au-delà, les sapeurs-pompiers **regrettent l'absence d'une gestion interministérielle, malgré le "caractère intersectoriel" de la pandémie**. Ils souhaiteraient **un commandement unique** du Ministère de l'Intérieur.

Ils ciblent par ailleurs le 15 (numéro du Samu), "qui a montré son vrai visage : celui d'un numéro de renseignement, pas d'un numéro d'urgence". Le rapport évoque des délais d'attente extrêmement long et plaide par conséquent pour faire du **112 le numéro unique d'appel** pour tout type d'urgences, complété par un "système d'accès aux soins", numéro dédié aux soins non programmés ou au conseil médical. Cette proposition avait reçu le soutien de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Sources : [Localtis](#), « Gestion de la crise sanitaire : la Fédération des sapeurs-pompiers tacle les ARS », 6 juillet 2020 ; FranceInfo, « Covid-19 : Un rapport de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France dénonce "une gestion de crise éloignée des principes fondamentaux" », 5 juillet 2020

→ [Le Département de Seine Saint Denis débloque 55 M€ pour un « plan de rebond solidaire et écologique » afin d'aider habitants, acteurs associatifs ou économiques à affronter la crise](#)

Trois plans d'urgence vont être lancés et 6 M€ seront consacrés aux personnes fragilisées (dont 2 M€, par exemple, pour aider les locataires en rupture de paiement de leur loyer ou menaçant de l'être, 20% du loyer pouvant être pris en charge pendant 3 mois).

Un fonds d'aide de 9M€ sera destiné aux **associations et entreprises en difficulté** et visera prioritairement les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, 15 M€ du plan correspondront à une « aide en nature » que le Département accordera à différents acteurs du territoire en leur mettant à disposition les ressources et compétences de plus de 7000 agents via des actions de volontariat et de mécénat de compétences dans les structures œuvrant dans les champs de la solidarité.

14 M€ abonderont des projets déjà en cours notamment l'octroi d'une prime aux agents du Département du secteur médico-social mobilisés dans la crise sanitaire.

Sources : [Seine Saint Denis Le Magazine](#), « Après le Covid, le Département lance un plan de rebond solidaire et écologique », 8 juillet 2020

→ [Le Premier Ministre Jean Castex annonce, lors de son discours de politique générale, un « plan pour la jeunesse » ainsi qu'une revalorisation de la prime de rentrée scolaire](#)

Jean Castex a déclaré mercredi 15 juillet, devant les députés, que la **lutte contre le chômage** serait la priorité absolue de son Gouvernement : à cet égard, la « première urgence » sera la **situation des jeunes** qui sont « les premiers touchés par la crise ».

Pour cela, il a cité différents dispositifs et mesures :

- des exonérations de charges pour lutter contre le chômage des jeunes (allègements transitoires de cotisations dégressifs jusqu'à 1,6 SMIC) ;
- les repas à 1 euro pour les étudiants boursiers dans les restaurants universitaires ;
- un soutien renforcé à l'apprentissage (cf. PLFR 2020) ;
- et 300 000 contrats d'insertion.

Sources : [Le Figaro](#), « Emploi: les jeunes, 'priorité' du plan de relance à la rentrée », 14 juillet 2020



2. Autonomie

→ Retour sur l'expérimentation PAERPA dans le contexte de la création d'un 5^{ème} risque

L'expérimentation du *Parcours santé des aînés*, lancée en 2013 et financée à hauteur de 19 M€ par le fonds d'intervention régional des ARS, est **arrivée à son terme**. D'une durée de 5 ans, l'expérimentation devait permettre de **mieux coordonner les acteurs** des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux ? c'est-à-dire permettre aux aînés de bénéficier « de la bonne prise en charge, au bon moment, par les bons professionnels avec les bonnes informations, dans les bonnes structures, le tout au meilleur coût ». Il apparaît qu'elle **ne sera pas généralisée** à l'identique. En effet, si certains indicateurs sont positifs parmi les 19 territoires pilotes (moindre recours aux urgences, baisse des prescriptions inappropriée), d'autres éléments sont plus contrastés, notamment les taux d'hospitalisation. Toutefois, selon Dominique Libault, l'expérimentation aura permis d'« enclencher une dynamique ».

Source : [La Gazette](#), « Parcours santé des aînés : une expérimentation à effet d'entraînement », 13 juillet 2020

→ Dans le cadre de la loi attendue « autonomie et grand âge », les Départements veulent une place plus importante, malgré les grandes réticences des professionnels

La question du **pilotage de la politique d'autonomie des personnes âgées**, amenée à devenir le cinquième risque de la Sécurité sociale, fait l'objet de **débats animés**. Les Départements, par l'intermédiaire de l'ADF, plaident en faveur d'un pilotage unique, qui leur reviendrait, des politiques médicosociales. Par conséquent, les Agences régionales de santé (ARS) verraient leur rôle restreint « au seul champ sanitaire », alors qu'elles copilotent actuellement les EHPAD (agrément, financement, ...). Mais face à la disparition de cette double tutelle étatique et départementale, **les acteurs professionnels du grand âge ont manifesté de vives réticences**. Ils craignent en effet la liberté donnée aux Départements de fixer seuls les montants des dotations se traduit par un accroissement des inégalités territoriales et un accompagnement à géométrie variable.

La résolution de ces débats passera peut-être par la création d'une compétence facultative octroyée aux Départements, comme l'a plaidé Dominique Bussereau devant Emmanuel Macron, le 16 juin dernier.

Source : [Le Monde](#), « L'offensive des départements pour obtenir la tutelle sur les maisons de retraite », 10 juillet 2020 ; [La Gazette](#), « Grand âge : le futur rôle des départements en question », 9 juillet 2020

3. Santé

→ Ségur de la Santé : quelle place pour les « territoires » ?

Lancé le 25 mai dernier, le Ségur de la santé s'était jusque tardivement beaucoup concentré sur la question salariale. Pour autant, le Premier Ministre, fidèle à son discours autour des « territoires », avait annoncé vouloir **procéder à « un retour du rôle des élus » dans la gouvernance du système de santé**. Cela reprend en réalité une demande ancienne des élus locaux, et les associations représentatives ont eu l'occasion de le rappeler récemment (*voir la lettre d'information précédente*).

La clôture le 21 juillet dernier de cette période de concertation a donc donné lieu à l'annonce d'une trentaine de mesures – qui restent à préciser – dont certaines concernent les collectivités : présence d'élus dans les conseils d'administration des ARS, association des élus dans la gouvernance des



« hôpitaux de proximité », implication des Régions dans l'amélioration de l'offre de formation des personnels paramédicaux, implication des collectivités dans les décisions d'investissements, etc. A suivre...

Source : [La Gazette](#), « Ségur de la Santé : vers un renforcement du rôle des maires ? », 9 juillet 2020 ; [La Gazette](#), « Ségur de la Santé : les élus locaux entendus », 21 juillet 2020

4. Protection de l'enfance

→ La Cour des comptes critique la gouvernance de la protection de l'enfance et propose plusieurs pistes d'amélioration

Dans un référé adressé au Premier Ministre rendu public récemment, la Cour des comptes, par l'intermédiaire de Sophie Moati, doyenne des Présidents de chambre, dresse un **constat critique de la gouvernance de la protection de l'enfance**, qui concerne aujourd'hui 300 000 mineurs, dont la moitié est placée en dehors du domicile familial, et un peu plus de 20 000 jeunes majeurs. Comme le rappelle l'institution, « la charge financière de cette politique publique incombe essentiellement aux Départements, qui financent l'ensemble des mesures qu'ils décident, mais également la majorité de celles ordonnées par le juge. Leurs dépenses, à ce titre, se sont élevées à 8,3 Md€ en 2018, en hausse de 57 % depuis 2000 et de 21 % depuis 2010 ».

La Cour regrette le **peu de coordination et d'animation des différents acteurs nationaux**, à savoir la Direction générale de la cohésion sociale (Ministère de la santé – œuvre principalement via l'édiction de normes), le Conseil national de la protection de l'enfance (rassemble les acteurs associatifs et professionnels ainsi que l'Etat et les collectivités – participe à la concertation) et le Groupement d'intérêt public Enfance en danger (rassemble l'Etat, les collectivités et d'autres acteurs publics et privés – anime la recherche et la production de données statistiques).

Forte de ce constat, la Cour propose, outre une rationalisation de la gouvernance au niveau national, de désigner parmi le corps préfectoral un « **référént protection de l'enfance** » afin d'être l'interlocuteur unique des acteurs sur le terrain et de piloter les dimensions de cette politique qui incombent à l'Etat (pupilles, protection judiciaire, santé et éducation nationale).

Source : [Cour des comptes](#), « La gouvernance nationale de la protection de l'enfance », référé, 22 avril 2020

5. Logement

→ La commission des affaires économiques de l'Assemblée propose de relancer le secteur du BTP en faisant du logement social est des leviers principaux

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a proposé plusieurs mesures afin de **relancer le secteur du BTP**. Parmi ces propositions figurent en bonne place l'idée **d'insister sur le parc social HLM**. Plusieurs outils sont suggérés comme nous l'explique l'article de Localtis : baisse de la TVA à 5,5%, exonération temporaire sur tous les investissements des bailleurs sociaux, baisse de la réduction de loyer de solidarité (RLS) ainsi qu'un abondement exceptionnel du fonds national des aides à la pierre.



Source : [Localtis](#), « Pour relancer le logement, l'Assemblée propose un "effort financier significatif" en faveur des HLM », 10 juillet 2020

6. Autre

→ Violences conjugales : l'Assemblée fait évoluer le secret médical pour favoriser les signalements

L'Assemblée nationale a voté en faveur d'une proposition de loi issue des rangs de LRM consistant à **permettre aux médecins de passer outre le secret médical et de signaler à la justice des cas de violence conjugale en cas de « danger immédiat »**. Le Conseil national de l'ordre avait fini par se positionner favorablement, après avoir établi plusieurs restrictions (caractère facultatif, danger vital immédiat, mesures d'accompagnement).

Cette mesure ne devrait pas être la seule puisque le nouveau ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a annoncé vouloir faire de la lutte des violences conjugales une de ses priorités.

Source : [Le Monde](#), « Violences conjugales : l'Assemblée vote la levée du secret médical en cas de « danger immédiat », 17 juillet 2020

→ Violences conjugales : l'hôpital d'Amiens prend des mesures afin de favoriser la prise en charge des victimes de violences conjugales

La nouvelle procédure, fruit d'un **travail partenarial entre le CHU, la justice et la police**, permettra aux victimes de violences conjugales ou familiales qui se présentent à l'hôpital de saisir de manière simplifiée le service d'enquête et éventuellement de consulter un médecin légiste **sans avoir préalablement déposer plainte**.

D'autres centres hospitaliers pourraient à l'avenir s'inspirer de l'exemple amiénois.

Source : [Le Monde](#), « A Amiens, la justice veut faciliter l'examen médico-légal pour les victimes de violences conjugales », 8 juillet 2020

→ La proposition de l'Élysée pour nommer Claire Hédon comme nouveau Défenseur des droits validée par le Parlement

La **nomination de Claire Hédon à la fonction de Défenseur des droits** a été entérinée par le Parlement le 15 juillet dernier. La journaliste et **présidente de l'association de lutte contre la grande pauvreté ATD Quart-Monde** succèdera à Jacques Toubon, en poste depuis 2014. Elle pourra continuer le combat de l'association en faveur de l'accès aux droits des personnes les plus précaires. A ce titre, rappelons qu'ATD Quart Monde était parvenu en 2016 à faire reconnaître par le Parlement la discrimination pour précarité sociale.

Le mandat de Claire Hédon s'annonce déjà chargé et nul doute qu'elle sera rapidement amenée à prolonger les travaux de son prédécesseur concernant les discriminations raciales et les violences policières.

Source : [FranceInfo](#), « L'ancienne journaliste Claire Hédon est officiellement nommée Défenseuse des droits en remplacement de Jacques Toubon », 15 juillet 2020



Groupe Politiques sociales - EAT Promotion Abbé Pierre
Lettre d'information n°5 (6 juillet – 20 juillet 2020)

→ Quelle rentrée scolaire 2020 ?

Une circulaire du ministre de l'Éducation nationale **précise les modalités d'accueil des élèves pour la rentrée 2020**. Outre le maintien des gestes barrières et de certains protocoles sanitaires, le ministre annonce des postes supplémentaires pour renforcer le taux d'encadrement des élèves. La circulaire insiste également sur l'accompagnement périscolaires et le soutien scolaire.

Source : [Localtis](#), « Rentrée des classes 2020 : vers une extension du domaine périscolaire », 15 juillet 2020